

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: K-Othrine SC 26.25

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: 234/17/L-M00-000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: LU-0018062-0002

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	8
5.1. Consignes d'utilisation	8
5.2. Mesures de gestion des risques	9
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	10
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	10
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	10
6. Autres informations	11

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

K-Othrine SC 26.25

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	2022 ENVIRONMENTAL SCIENCE FR SAS
	Adresse	3, place Giovanni Da Verrazzano 69009 LYON France
Numéro de l'autorisation	234/17/L-M00-000 1-1	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	LU-0018062-0002	
Date de l'autorisation	03/07/2017	
Date d'expiration de l'autorisation	28/06/2027	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Bayer S.A.S., Bayer CropScience, Division Environmental Science
Adresse du fabricant	16 rue Jean-Marie Leclair, CS 90106 69266 Lyon Cedex 09 France
Emplacement des sites de fabrication	Bayer S.A.S., Bayer CropScience, 1 avenue Edouard Herriot - Limas - BP 442 69656 Villefranche-sur-Saône France
	SBM Formulation, ZI Avenue Jean Foucault, CS621 34500 Béziers France
	Bayer AG, Industriepark Höchst (Gebäude K 607) 65926 Frankfurt Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	24 - Deltaméthrine
Nom du fabricant	Bayer AG
Adresse du fabricant	Alfred-Nobel-Str. 50 40789 Monheim am Rhein Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Vapi Pvt. Ltd, Plot No. 306/3, II phase 396195 GIDC, Vapi Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Deltaméthrine	(S)-a-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52918-63-5	258-256-6	2,56

2.2. Type de formulation

SC - Suspension concentrée

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.
Conseils de prudence	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu dans un centre de recyclage. Éliminer le récipient dans un centre de recyclage.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Lutte contre les insectes rampants, infestations chroniques - utilisateurs professionnels - à intérieur

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Insecticide

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Insecte :
Nom commun: Insectes rampants
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Blattodea:
Nom commun: Blattes
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

Dans les bâtiments industriels, commerciaux et domestiques. Dans les bâtiments y compris les habitations, ensembles d'appartements, hôtels, restaurants, hôpitaux, sites de transformation d'aliments et les entrepôts. Le produit est strictement à usage d'hygiène publique et ne doit pas être utilisé pour la protection des plantes et les produits issus des plantes contre les dégâts occasionnés par les insectes.

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Pulvérisation
Description détaillée:
/

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Diluer 50 mL de produit dans l'eau pour obtenir une quantité de 5 litres de solution pour traiter 100 m², ce qui donne une dose de 12,5 et 13,1 mg/m² pour K-Othrine 25 et K-Othrine 26.25 respectivement.

Dilution (%): 1

Nombre et fréquence des applications:

Le dépôt reste actif durant 3 mois, selon l'état de propreté et la nature de la surface sur laquelle il est appliqué. Répéter l'application si nécessaire, jusqu'à un maximum de 11 traitements par an.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel qualifié

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Flacon/bidon en plastique (PEHD) de 25 mL jusqu'à 20 L.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Lutte contre les insectes rampants sur des surfaces non soumises à un nettoyage humide :

- Faire un traitement localisé, en portant une attention particulière aux portes, aux fenêtres, aux crevasses et aux fissures et aux autres points d'entrée normalement utilisés par les insectes.
- Lorsqu'ils sont infestés, traiter les cadres de lit, les matelas ainsi que les crevasses et les fissures du sol et des murs adjacents.
- Traiter les tapis infestés en accordant une attention particulière aux bords/coins des moquettes.
- Traiter les cachettes et les zones de passage en portant une attention particulière aux crevasses et aux fissures ainsi qu'aux endroits derrière ou sous des machines, des équipements de cuisine ou des canalisations.
- Traiter les revêtements de sol et le mobilier infestés.

Lutte contre les insectes rampants sur des surfaces soumises à un nettoyage humide :

- Appliquer seulement sur les crevasses et les fissures avec une largeur maximale de traitement de 0,1 m. Pour ce faire il peut être nécessaire d'utiliser du matériel de pulvérisation particulier et de maintenir une distance appropriée par rapport à la surface à traiter.

Limites :

- Le produit n'est pas destiné au traitement des nids de fourmis.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Lutte contre les insectes rampants, infestations localisées - utilisateurs professionnels, à intérieur

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Insecte : Nom commun: Insectes rampants Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Blattodea: Nom commun: Blattes Stade de développement: Adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur Dans les bâtiments industriels, commerciaux et domestiques. Dans les bâtiments y compris les habitations, ensembles d'appartements, hôtels, restaurants, hôpitaux, sites de transformation d'aliments et les entrepôts. Le produit est strictement à usage d'hygiène publique et ne doit pas être utilisé pour la protection des plantes et les produits issus des plantes contre les dégâts occasionnés par les insectes.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: /
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Diluer 25 mL de produit dans l'eau pour obtenir une quantité de 5 litres de solution pour traiter 100 m ² , ce qui donne une dose de 6,25 et 6,56 mg/m ² pour K-Othrine 25 et K-Othrine 26.25 respectivement. Dilution (%): 0.5 Nombre et fréquence des applications: Le dépôt reste actif durant 3 mois, selon l'état de propreté et la nature de la surface sur laquelle il est appliqué. Répéter l'application si nécessaire, jusqu'à un maximum de 11 traitements par an.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel qualifié Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacon/bidon en plastique (PEHD) de 25 mL jusqu'à 20 L.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Lutte contre les insectes rampants sur des surfaces non soumises à un nettoyage humide :

- Faire un traitement localisé, en portant une attention particulière aux portes, aux fenêtres, aux crevasses et aux fissures et aux autres points d'entrée normalement utilisés par les insectes.
- Lorsqu'ils sont infestés, traiter les cadres de lit, les matelas ainsi que les crevasses et les fissures du sol et des murs adjacents.
- Traiter les tapis infestés en accordant une attention particulière aux bords/coins des moquettes.
- Traiter les cachettes et les zones de passage en portant une attention particulière aux crevasses et aux fissures ainsi qu'aux endroits derrière ou sous des machines, des équipements de cuisine ou des canalisations.

- Traiter les revêtements de sol et le mobilier infestés.

Lutte contre les insectes rampants sur des surfaces soumises à un nettoyage humide :

- Appliquer seulement sur les crevasses et les fissures avec une largeur maximale de traitement de 0,1 m. Pour ce faire il peut être nécessaire d'utiliser du matériel de pulvérisation particulier et de maintenir une distance appropriée par rapport à la surface à traiter.

Limites :

- Le produit n'est pas destiné au traitement des nids de fourmis.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Lutte contre les mouches au repos - utilisateurs professionnels - à intérieur

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Insecticide

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Muscidae :
Nom commun: Mouches
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Musca domestica
Nom commun: Mouche domestique
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation	Intérieur Dans les bâtiments industriels, commerciaux et domestiques. Dans les bâtiments y compris les habitations, ensembles d'appartements, hôtels, restaurants, hôpitaux, sites de transformation d'aliments et les entrepôts. Le produit est strictement à usage d'hygiène publique et ne doit pas être utilisé pour la protection des plantes et les produits issus des plantes contre les dégâts occasionnés par les insectes.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: /
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Diluer 50 mL de produit dans l'eau pour obtenir une quantité de 5 litres de solution pour traiter 100 m ² , ce qui donne une dose de 12,5 et 13,1 mg/m ² pour K-Othrine 25 et K-Othrine 26.25 respectivement. Dilution (%): 1 Nombre et fréquence des applications: Le dépôt reste actif durant 3 mois, selon l'état de propreté et la nature de la surface sur laquelle il est appliqué. Répéter l'application si nécessaire, jusqu'à un maximum de 11 traitements par an.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel qualifié Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacon/bidon en plastique (PEHD) de 25 mL jusqu'à 20 L.

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Lutte contre les mouches sur des surfaces non soumises à un nettoyage humide :

- Identifier les endroits où les mouches se posent et traiter cette surface.

Lutte contre les mouches sur des surfaces soumises à un nettoyage humide :

- Utiliser uniquement comme traitement localisé ou traitement des crevasses et des fissures avec une largeur maximale de traitement de 0,1 m. Pour ce faire il peut être nécessaire d'utiliser du matériel de pulvérisation particulier et de maintenir une distance appropriée par rapport à la surface à traiter.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Généralités:

- Avant toute utilisation, lire l'étiquette ou le mode d'emploi et suivre les préconisations d'emploi fournies.

Préparation et application:

• Assurez-vous que le pulvérisateur est propre. Si besoin nettoyez le pulvérisateur avec de l'eau et un détergent avant utilisation et traiter les eaux de rinçage selon les prescriptions nationales et locales.

• Remplir le pulvérisateur avec la moitié du volume d'eau requis. Ouvrir avec précaution le couvercle et le joint d'étanchéité de l'emballage du produit. Mesurer précisément la quantité de produit nécessaire et verser doucement dans le réservoir (en évitant le 'glouglou').

Compléter le remplissage du pulvérisateur avec de l'eau jusqu'au niveau souhaité et agiter. Reprendre l'agitation du réservoir s'il y a eu lors de l'application une pause dépassant 30 minutes.

- Diluer uniquement avec de l'eau.
- Appliquer avec un pulvérisateur manuel ou mécanique capable de produire une pulvérisation en grosses gouttes, à la limite du ruissellement. Pour le traitement des surfaces exposées, utiliser une buse à jet plat. Pour le traitement des crevasses et des fissures, utiliser une buse à jet droit ou une buse adaptée au traitement des crevasses et fissures. La largeur maximale de traitement est de 0,1 m. Maintenir une distance suffisante entre la buse et la surface traitée afin d'obtenir la largeur de traitement souhaitée.

Lutte généralisée contre les insectes dans les bâtiments :

• Traiter les jonctions murs/planchers, tapis etc, et les crevasses et fissures où les insectes pourraient se cacher. Le traitement diffus n'est conseillé que pour les tapis et moquettes. Procéder comme ci-dessus mais traiter par bandes de 0,5 m qui se chevauchent pour garantir l'homogénéité du traitement.

• Pour lutter contre les insectes sur les surfaces soumises à un nettoyage humide: Appliquer uniquement sur les crevasses et les fissures avec une largeur maximale de traitement de 0,1 m.

• Le dépôt reste actif durant 3 mois, selon l'état de propreté et la nature de la surface sur laquelle il est appliqué. Pour cette raison on peut retraiter, si nécessaire, jusqu'à un maximum de 11 traitements par an.

• Les endroits traités peuvent être réoccupés par les enfants, les animaux de compagnie et d'autres animaux dès que les surfaces traitées sont sèches. Ventiler les pièces traitées après séchage du dépôt de pulvérisation. K-Othrine Flow 25 étant un insecticide à longue durée d'action, il est déconseillé de nettoyer la surface ou de passer l'aspirateur avant que l'infestation ait été maîtrisée.

• La durée d'action des produits pulvérisés sur les surfaces poreuses étant généralement réduite, il est conseillé de traiter de préférence sur des surfaces non poreuses, là où c'est possible.

Principes de stratégie de gestion du développement des résistances :

• Si possible, associer les traitements à des mesures non chimiques. Tenir compte de la Gestion Intégrée.

• Le produit doit toujours être utilisé selon les préconisations figurant sur l'étiquette.

• Les traitements doivent toujours être effectués contre les stades les plus sensibles du cycle de vie des insectes nuisibles.

• Lorsqu'une protection prolongée est nécessaire, il faut alterner les traitements avec des produits ayant des modes d'action différents.

• L'efficacité du produit doit être évaluée. S'il y a un manque d'efficacité, il est nécessaire de faire une évaluation du risque de résistance. Des mauvaises conditions sanitaires et la proximité de cachettes non traitées peuvent contribuer au risque de réinfestation.

• En cas d'efficacité insuffisante malgré le respect des préconisations de l'étiquette et en cas de résistance avérée, l'utilisation de produits contenant des substances actives de la même famille chimique doit être cessée.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Se laver les mains et la peau exposée après utilisation et avant les repas.
- Ne pas pulvériser directement sur les personnes, les animaux ou le linge de lit.
- Ne pas traiter les draps de lit ou d'autres matériaux qui peuvent entrer en contact direct avec les personnes occupant le lit ou qui pourraient être lavés. Ne pas utiliser pour traiter des matelas destinés à des lits pour bébés.
- Retirer ou recouvrir tous les aquariums et récipients avant le traitement.
- Ne pas appliquer sur des surfaces susceptibles d'être soumises à un nettoyage humide régulier. L'applicateur doit nettoyer les dérivés de pulvérisation non intentionnelles et les déversements accidentels à l'aide de papiers humides à usage unique et de produit vaisselle. Pour prévenir les émissions dans l'environnement, les papiers à usage unique doivent être jetés dans la poubelle et ne doivent pas être rincés.
- Le traitement doit être réalisé en absence d'occupants.
- Le produit doit être appliqué de façon à ce que les enfants, les animaux de compagnie ou leurs aliments n'entrent pas en contact avec celui-ci.
- Ne pas appliquer directement sur des surfaces sur lesquelles on stocke, prépare ou consomme de la nourriture ou des aliments pour animaux.
- Retirer les aliments avant tout traitement.
- Recouvrir les réservoirs de stockage d'eau, les surfaces destinées à la préparation de la nourriture et les ustensiles de cuisine avec un film plastique imperméable avant l'application. Après le traitement retirer le film plastique et nettoyer les surfaces.
- Enlever immédiatement tout vêtement souillé et l'éliminer en toute sécurité.
- En accord avec les bonnes pratiques pour les opérateurs professionnels de la lutte anti-nuisibles, il est recommandé de porter des gants et une combinaison lors de la préparation/du chargement et pendant l'application du produit.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Des sensations cutanées peuvent se produire, telles que des brûlures ou des picotements sur le visage et les muqueuses. Cependant, ces sensations ne provoquent aucune lésion et sont de nature passagère (max. 24 heures).
- En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- En cas d'inhalation, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
- Laver toute contamination de la peau ou des yeux immédiatement pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin en cas d'irritation persistante.
- Ne pas manipuler les tissus traités avant qu'ils soient secs et bien les aérer avant l'utilisation.
- Ne pas contaminer le sol, ou les points d'eau ou les cours d'eau avec les produits chimiques ou le récipient utilisé.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu/récipient conformément à la législation nationale.
Ne pas déverser le produit biocide ou la solution diluée du produit biocide (y compris les eaux de rinçage de l'équipement) dans les égouts.

La phrase suivante doit être mentionnée uniquement dans la FDS :

Les résidus du produit biocide doivent être éliminés conformément à la Directive-cadre sur les déchets (2008/98/CE) et le Catalogue Européen des Déchets (CED) et conformément à la législation nationale.

Maintenir les produits biocides dans leurs emballages d'origine. Ne pas mélanger avec d'autres déchets. Les emballages contenant des résidus du produit doivent être manipulés en conséquence.

Code d'élimination des déchets de produits phytopharmaceutiques : 20 01 19

Code d'élimination des déchets d'emballages contenant des résidus ou ayant été contaminés par des produits dangereux : 15 01 10

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation: 2 ans.
Conserver le bidon bien fermé.
Conserver le produit dans son emballage d'origine.
Protéger du gel.
Conserver dans un endroit sûr.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

6. Autres informations

Les usages sur les organismes cibles mentionnés sur l'étiquette doivent correspondre à de ceux mentionnés dans le RCP.
Si des tissus ou des matériaux délicats, qui peuvent être endommagés par l'eau, ont besoin d'être traités, veuillez d'abord tester le traitement sur une petite surface peu visible.

Il est conseillé de faire figurer des renseignements concernant des principes de Gestion Intégrée dans la FDS.

2 % du mélange sont constitués de composés de toxicité aiguë par inhalation inconnue (*cette phrase appartient aux mentions H et P, mais sans code de danger elle ne peut pas être ajoutée à cette section*).

Concentration en substance active pure: 2.43% m/m

Concentration en substance active technique: 2.47% m/m